

Ville de Païta

N° 2020/65  
du 20 juillet 2020

Haut-Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie

21 JUL. 2020

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

## DELIBERATION

*portant désignation des délégués du conseil municipal  
au sein du conseil d'administration de la société des eaux urbaines et  
rurales de PAITA (SEUR)*

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n° 69-05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et dépendances,
- VU la loi organique n° 99-209 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n° 99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie et notamment ses articles L. 381-1 et suivants,
- VU les statuts de la société anonyme d'économie mixte des eaux urbaines et rurales de PAITA,
- VU le renouvellement du conseil municipal intervenu le 28 juin 2020,

### DECIDE

#### ARTICLE 1<sup>er</sup>:

Conformément au dernier alinéa de l'article L. 121-12 du Code des communes de la Nouvelle-Calédonie, il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret.

#### ARTICLE 2 :

Sont désignés pour représenter la commune au sein du conseil d'administration de la société d'économie mixte "Société des eaux urbaines et rurales de PAITA", composé de 5 administrateurs, les membres du conseil municipal suivants :

Membres titulaires
Willy GATUHAU
Henri HELLOUIN
Marcel PAITA

**ARTICLE 3 :**

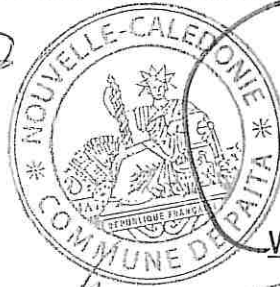
Le délai de recours contre le présent acte devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux (2) mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 4 :**

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à la commissaire déléguée de la République pour la province Sud, à la Société des eaux urbaines et rurales de PAITA, notifiée aux intéressés et affichée à la porte de la mairie.

LES MEMBRES DU CONSEIL



LE MAIRE

Willy GATUHAU

Multiple handwritten signatures of council members and the mayor, some overlapping the official seal and stamps.

Haut-Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie  
21 JUL. 2020  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

**AMPLIATIONS :**

- Registre.....1
- SAS.....1
- S.G.....1
- SGA.....2
- Cabinet.....1
- Trésorerie de la Province Sud.....1
- SEUR.....1
- Intéressés.....3
- Archives.....1
- Affichage.....1

**CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE EN VERTU**  
de la transmission effectuée le 21 JUL. 2020  
de la notification effectuée le 21 JUL. 2020  
de la publication effectuée le 21 JUL. 2020  
Par délégation du Maire  
Le Secrétaire Général  
Philippe MOUTON

POUR AMPLIATION  
Païta, le 21 JUL. 2020